

Le 4 juillet 2014

ARRETE

**Arrêté du 5 février 2013 modifiant l'arrêté du 7 avril 2010 portant régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile dans la région Pays de la Loire**

NOR: INTV1302723A

Version consolidée au 4 juillet 2014

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment son livre VII ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2010 portant régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile dans la région Pays de la Loire,

Arrête :

**Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Arrêté du 7 avril 2010 - art. 1 (V)

**Article 2**

Le présent arrêté entre en vigueur le 18 février 2013.

**Article 3**

Le secrétaire général, le secrétaire général à l'immigration et à l'intégration et les préfets des départements de la Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 5 février 2013.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation :  
Le secrétaire général à l'immigration  
et à l'intégration,  
L. Derepas  
Le secrétaire général,  
D. Lallement